

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
39 - MONTÉE SAINT MICHEL
SOCIÉTÉ MISTRAL TP**

DÉROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses
modificatifs,,
VU la demande du 12 décembre 2025 de la société MISTRAL TP ☎06.86.46.84.36 sise : résidence
l'Interlude – 319 avenue de Laënnec – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (courriel: mistraltp@orange.fr)
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de ces travaux.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, les véhicules poids lourds
supérieurs à 3,5 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont " exceptionnellement " autorisés à emprunter l'avenue du 11 novembre 1918 par le Rond-
Point Saint Marc pour se rendre au n°39 montée Saint Michel – copropriété Les
Acanthes dans le cadre de travaux.

**DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026 AU VENDREDI 13 FÉVRIER 2026
(Sauf les Mardis Matin – Jour du marché hebdomadaire)**

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par
l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous
les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa
notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP.
40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-
Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police
Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **23 DEC. 2025**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Valérie BOURON
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité